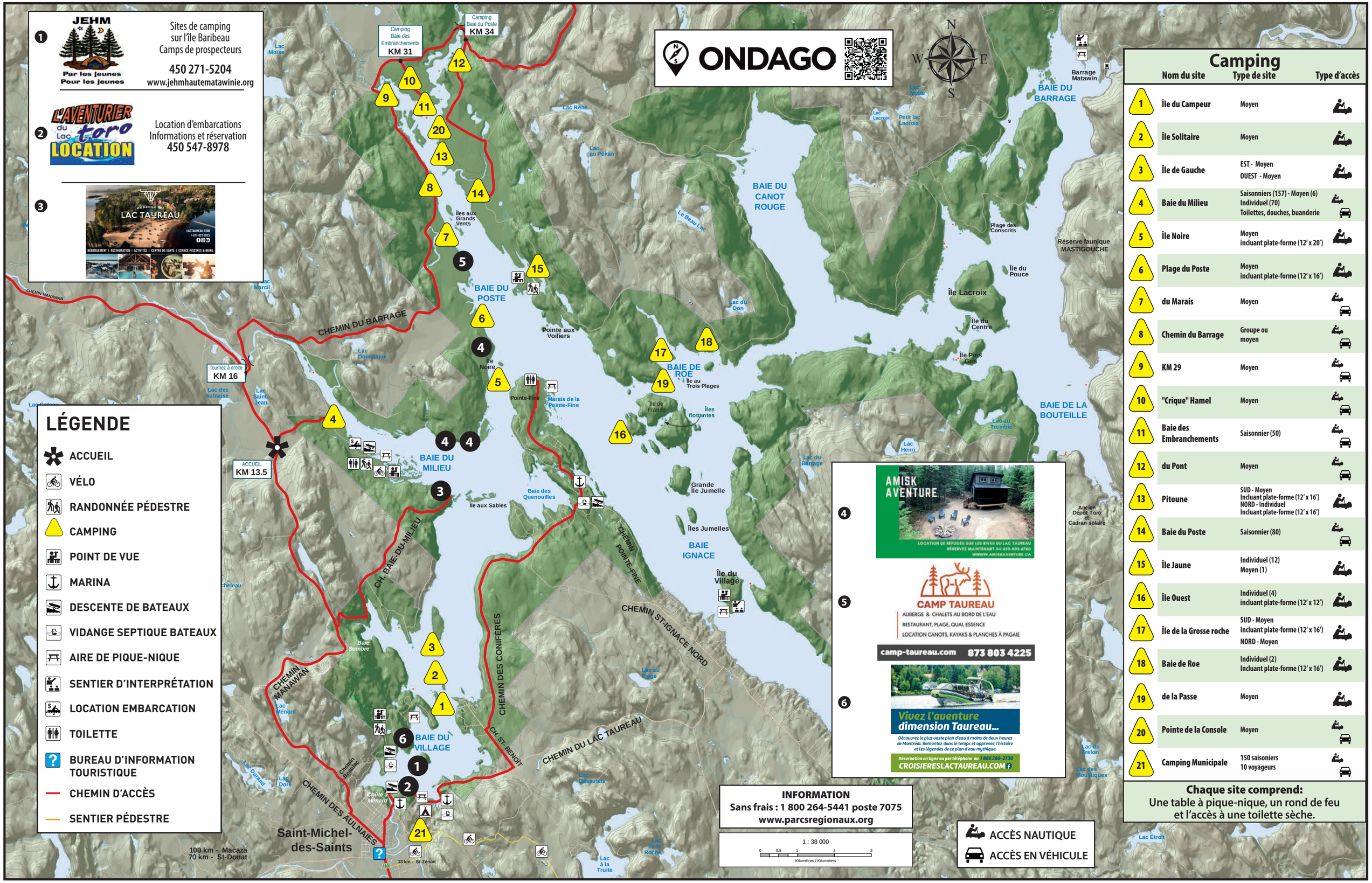

Camping

	Nom du site	Type de site	Type d'accès
1	Île du Campeur	Moyen	
2	Île Solitaire	Moyen	
3	Île de Gauche	EST - Moyen OUEST - Moyen	
4	Baie du Milieu	Saisonniers (157) - Moyen (6) Individuel (70) Toilettes, douches, buanderie	
5	Île Noire	Moyen incluant plate-forme (12' x 20')	
6	Plage du Poste	Moyen incluant plate-forme (12' x 16')	
7	du Marais	Moyen	
8	Chemin du Barrage	Groupe ou moyen	
9	KM 29	Moyen	
10	"Crique" Hamel	Moyen	
11	Baie des Embranchements	Saisonnier (50)	
12	du Pont	Moyen	
13	Pitoune	SUD - Moyen Incluant plate-forme (12' x 16') NORD - Individuel Incluant plate-forme (12' x 16')	
14	Baie du Poste	Saisonnier (80)	
15	Île Jaune	Individuel (12) Moyen (1)	
16	Île Ouest	Individuel (4) incluant plate-forme (12' x 12')	
17	Île de la Grosse roche	SUD - Moyen Incluant plate-forme (12' x 16') NORD - Moyen	
18	Baie de Roe	Individuel (2) Incluant plate-forme (12' x 16')	
19	de la Passe	Moyen	
20	Pointe de la Console	Moyen	
21	Camping Municipale	150 saisoniers 10 voyageurs	

Chaque site comprend:
Une table à pique-nique, un rond de feu et l'accès à une toilette sèche.

Des activités pour tous les goûts…

- 3 secteurs de camping (Baie du Milieu, Baie des Embranchements et Baie du Poste) offrant plus de 300 sites, dont 75 pour la clientèle de passage
- Camping sur les îles (voir la carte)
- Location d'embarcations
- 50 km de sentiers pédestres (Baie Dominique, Baie du Milieu, et île du Village)

Le Parc régional du Lac Taureau vous invite à découvrir ses paysages sauvages, son histoire légendaire, ses plages sablonneuses et toute sa panoplie d'activités! Pour un dépaysement sans précédent et vous donner une pause dans votre quotidien… Laissez- vous guider par cette nature invitante!

Règlements

Chien et autres animaux

Tenir vos animaux en laisse et toujours sous surveillance.

Ramassez leurs besoins.

Les animaux sont interdits sur les plages publiques.

Coupe de bois

La coupe d'arbre est interdite dans le parc.

Sauvez des arbres et votre énergie : le bois est en vente au poste d'accueil!

Navigation

Soyez prudent sur le plan d'eau et respectez les règles du Guide de sécurité nautique.
(Transports Canada)

Procurez-vous votre vignette nautique

Respectez le code d'éthique

Violence : Tolérance zéro

Aucune violence physique ou verbale ne sera tolérée envers le personnel du parc, sous peine d'expulsion.

Les actes de vandalisme occasionnés ou bris engendrés aux équipements du parc seront facturés aux clients.

Environnement

Tout acte causant des dommages à l'environnement est prohibé.

Si vous possédez un équipement sanitaire, veuillez le vidanger aux endroits prévus à cet effet. La vidange dans le lac est strictement interdite, car elle met en péril la qualité du plan d'eau.

Ce document est à titre informatif. Il ne présente pas le contenu exhaustif du règlement 188-2017 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la Matawinie. L'application de ce règlement relève de la MRC Matawinie et des patrouilleurs du parc régional. Constat d'infraction minimal : 100$. Pour plus d'informations sur le règlement complet : www.parcsregionaux.org

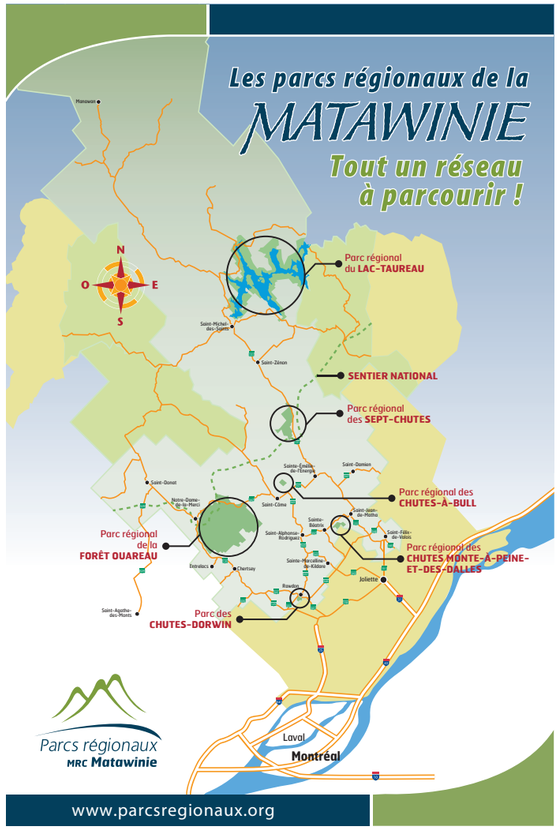

PARTENAIRES

Le Parc régional du Lac Taureau a été créé suite à une entente de gestion survenue entre le gouvernement du Québec et la MRC de Matawinie.

Québec

MRC Matawinie ENTREPRENANTE DE NATURE!

La Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie est gestionnaire du parc, en partenariat avec la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Parcs régionaux MRC Matawinie

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

www.parcsregionaux.org

INFORMATION • RÉSERVATION
Téléphone : 450 834-7750 (Accueil)
Sans frais : 1 800 264-5441 poste 7075
1 866 266-2730 (Centrale)

Parcs régionaux
MRC Matawinie

Parc régional du Lac Taureau

INFORMATIONS AUX VISITEURS

2023

Bienvenue au Parc régional du Lac Taureau !

En quelques mots, voici ce que vous offre cette grande nature…

- Un plan d'eau de 95 km², un des plus grands à proximité de Montréal
- Plus de 30 km de plage
- Plus de 40 îles sauvages, dont certaines où il est possible de camper
- L'île du Village et son sentier d'interprétation mettant en valeur l'histoire du réservoir et du village inondé : Saint-Ignace-du-Lac
- Les îles flottantes et bien plus…

MISE EN GARDE / COVID-19

En cette période de pandémie, veuillez respecter la signalisation et les mesures sanitaires mises en place pour la sécurité de tous!
MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Règlements

Accès et circulation des véhicules

Toute personne qui accède aux installations du parc doit payer son droit d'accès (incluant les visiteurs des campings)

Ne pas circuler en véhicule sur les rives, les plages et le littoral.

Camping

Le camping est autorisé seulement aux endroits indiqués.

Réservation obligatoire ($).

La journée de votre départ, vous devez quitter le site à 13:00.

Respectez votre entourage durant la période de couvre-feu de 23:00 à 8:00. Évitez d'être bruyant et dérangeant.

Espace pour usage diurne

Le parc est un espace public. Veuillez respecter et partager les sites dédiés à une utilisation journalière.

Gestion des déchets

Rapportez tous vos déchets et déposez les aux endroits prévus. Votre site doit être propre à votre départ.

Feu de camp

Utilisez les sites de feu destinés à cette fin.

Respectez les avis d'interdiction de la SOPFEU.

Surveillez votre feu en tout temps.

Aucun déchet dans les feux

Imprimé sur papier recyclé

Impression et graphisme : Imprimerie R. Pinard 450 889-8747 / imprpinard@citenet.net
Crédits photos : © Tourisme Lanaudière, Jimmy Vigneux et SDPRM